



Provisions sur charge rétroactives?

Par **grebeuce**, le **23/03/2009** à **19:42**

Bonjour,

cela fait 7 ans que j'occupe mon appartement sans jamais avoir payé de provisions sur charge malgré le fait que cette possibilité soit évoquée sur mon bail.

La propriétaire ne m'a jamais rien demandé de payer jusqu'à présent mais voilà qu'elle se réveille et me demande de payer 7 années de consommation d'eau! soit une jolie somme à 4 chiffres

Quels sont mes droits?

Puis je refuser de lui rembourser cette somme et si oui sous quel prétexte?

Merci d'avance pour le temps que vous allez passer à me répondre.

Carole

Par **patinette**, le **24/03/2009** à **14:03**

bonjour,

adressez-vous à l'ADIL, il y a des permanences gratuites dans les mairies ou dans leurs locaux c'est un organisme très sérieux, vous les trouverez dans les pages jaunes